

Objectif 2041

Révision de de la Charte



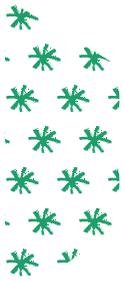
www.parc-naturel-ardennes.fr

La Région
Grand Est


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement


ARDENNES
Conseil Départemental


Parc
naturel
régional
des Ardennes



Révision de la Charte

Objectif 2041

Qu'est-ce qu'un Parc ?

Un Parc naturel régional est créé sur un territoire exceptionnel, pour la richesse de sa biodiversité, de ses paysages, de sa culture... C'est un territoire fragile, qui a donc besoin d'être protégé et valorisé. Un Parc naturel régional, ce n'est ni un espace clos, ni un sanctuaire pour espèces sauvages. C'est un territoire habité. Un territoire qui vit... et fait vivre. Et qui a besoin de se développer durablement. Pour réussir ce défi «protéger et développer», le Parc rédige une Charte pour toutes les actions à venir.

La Charte, qu'est-ce que c'est ?



C'est une vision de l'évolution souhaitée du territoire du Parc des Ardennes,



Un projet de protection et de développement fondé sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers,



Un projet collectif impliquant les habitants, les associations, les partenaires, les communes, les intercommunalités, le Département des Ardennes, la Région Grand Est et l'Etat,



Un projet défini localement mais devant répondre à des exigences nationales,



Elle est valable 15 ans.

Une révision de Charte : qu'est-ce que c'est ?

Pour conserver sa labélisation, le Parc naturel régional des Ardennes a l'obligation d'écrire une nouvelle Charte qui l'engagera pour la période 2026/2041. Quatre années de procédure sont nécessaires, et s'acheveront en 2026 avec la signature finale du Premier ministre. Le temps est donc venu de réfléchir à nouveau à l'avenir du Parc, car sans charte, il n'existerait plus.

- 1 On commence par évaluer l'efficacité des actions passées,
- 2 On dresse un bilan de santé du territoire,
- 3 On construit le futur projet.

Tous concernés !

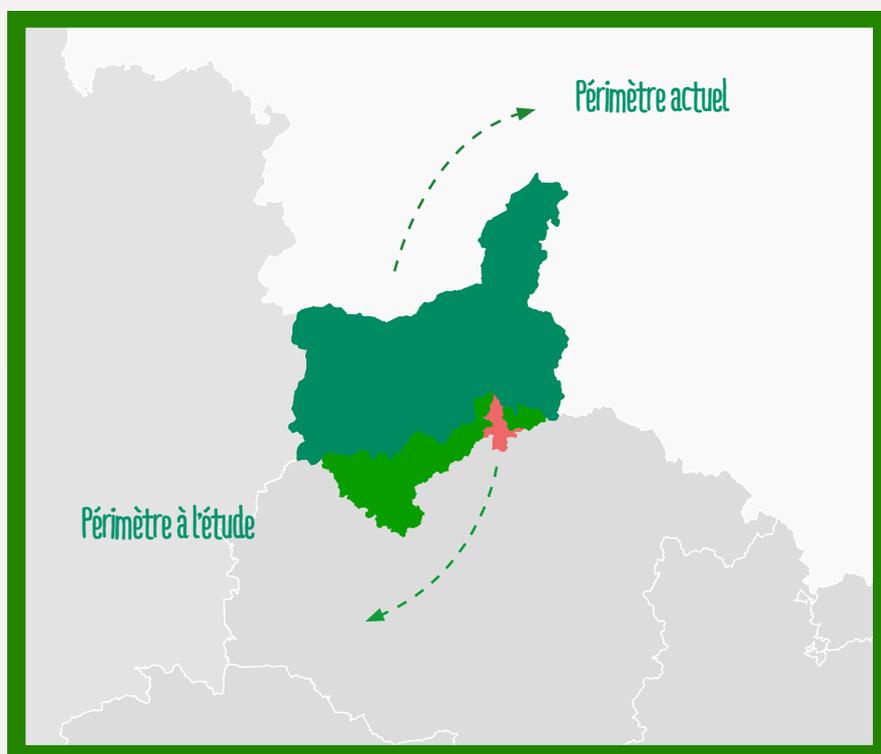
Le Parc est au service de ses habitants, et votre avis compte. Entre 2023 et 2025, des réunions ouvertes à tous seront organisées sur le territoire. La parole est à vous. Quelle est votre vision pour l'avenir ?



Une vidéo pour tout
comprendre en 3 minutes !

Révision de la Charte Objectif 2041

Un nouveau périmètre à l'étude



- Territoire du Parc Charte 2009 – 2026 (92 communes)
- Futur territoire Charte 2026 – 2041 (+23 communes, soit 155 communes au total)
- Ville-Porte – Charleville-Mézières

+ 23 communes
+ 1 EPCI
+ 28 100 hectares
+ 11 300 habitants

= 115 communes
= 5 EPCI
= 145 300 hectares
= 87 300 habitants

→

Pourquoi intégrer de nouvelles communes ?



Pour une meilleure cohérence des politiques locales sur l'eau.



Pour une meilleure prise en compte des unités paysagères.



Pour un patrimoine écologique encore plus riche.



Révision de la charte
Objectif 2041

Les étapes de la révision :

2022

Lancement de la
Révision de la Charte
du Parc

Délibération du Parc
pour le lancement de la
Révision de la Charte



Phase préparatoire

2023

Evaluation de la mise
en oeuvre de la Charte
2011-2026

Avis d'opportunité du
Préfet de Région

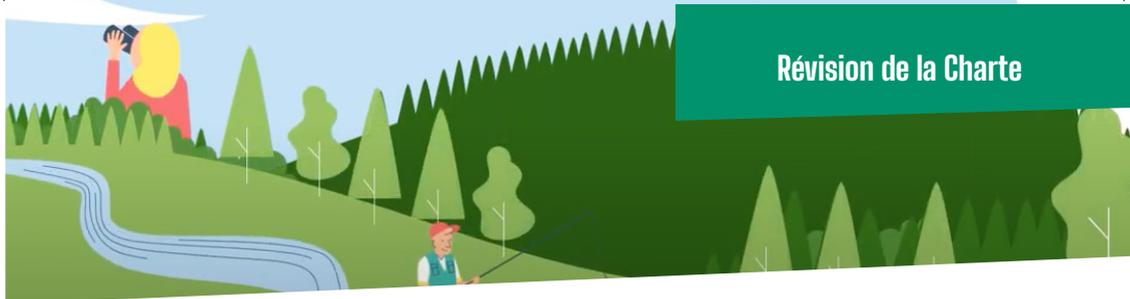


2024

Rédaction de l'Avant-
Projet de Charte

Transmission de
l'Avant-Projet de la
Charte à la Région





4

Avant-
dépêche

1 de
de la
gion



2025

Avis et visite du Conseil National de
Protection de la Nature et
de la Fédération des Parcs

ENQUÊTE PUBLIQUE



2026

Consultation des Collectivités
(délibérations du Département,
des EPCI et des Communes)

Décret de renouvellement de
classement par l'état



Phase finale

Echéance : décembre 2026

Une autre vie s'invente ici ...



Le Parc des Ardennes : en 2041 ?



Le climat aura-t-il
changé ?



La biodiversité
sera-t-elle toujours
aussi riche ?



l'eau sera-t-elle
moins abondante ?



comment nous
déplacerons-nous ?



quelle agriculture
pour demain ?



quels seront les
métiers et loisirs de
nos enfants ?

Parc naturel régional des Ardennes

Maison du Parc Route Sécheval

RD140 - 08150 Renwez

Tél : +33 (0)3 24 42 90 57



www.parc-naturel-ardennes.fr

Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
des Ardennes